



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Listes electorales

Question écrite n° 5637

#### Texte de la question

M Francois Leotard attire l'attention de M le ministre de l'interieur sur le nombre important de jeunes qui ne s'inscrivent pas, souvent par negligence, sur les listes electorales. Alors que notre pays s'apprete, a nouveau, a connaitre en 1989 deux scrutins importants (municipal et europeen), il lui demande si, pour inciter les jeunes a s'inscrire sur les listes electorales, une lettre personnalisee ne pourrait pas etre adreesee a chaque jeune parvenant a l'age de la majorite.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement partage la sensibilite de l'auteur de la question quant a l'inscription des jeunes sur les listes electorales. C'est pourquoi cette annee il ne s'est pas contente des traditionnels communiquees du ministre de l'interieur a la presse. Le service d'information et de diffusion du Premier ministre a concu une affiche tiree a 75 000 exemplaires. Un dépliant exposant les procedures d'inscription dans un langage simple et accessible a ete tire a 200 000 exemplaires ; l'un et l'autre de ces materiels seront diffuses dans les lycees et colleges et dans les centres d'information jeunesse ; les mairies des communes de plus de 9 000 habitants recevront un contingent de ces publications proportionnel a leur population et les revues internes aux armees destinees aux appeles comporteront le dépliant sus-mentionne. Il est en revanche impossible de donner suite de facon systematique a la suggestion de l'auteur de la question relative a l'envoi d'une lettre personnalisee a chaque jeune susceptible de s'inscrire. En effet, cette operation necessiterait l'existence d'un fichier national des interesses (noms et adresses) qu'il est impossible de dresser, notamment pour la fraction de la population non soumise aux obligations militaires.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Leotard Francois](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5637

**Rubrique :** Elections et referendums

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 novembre 1988, page 3305